

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2946

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°

objet : Rives de Saône - Aménagement de la promenade du défilé de la Saône - Lot n° 3 : ouvrages fluviaux - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur : Monsieur Rousseau**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

**Absents excusés :** M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

**Absents non excusés :** Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

**Séance publique du 16 avril 2012****Délibération n° 2012-2946**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°

objet : **Rives de Saône - Aménagement de la promenade du défilé de la Saône - Lot n° 3 : ouvrages fluviaux - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2011-2555 du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a approuvé le principe de lancement des appels d'offres travaux nécessaire à la réalisation des opérations dans le cadre du projet Rives de Saône.

La Communauté urbaine a engagé un grand projet de reconquête des rives de la Saône dans toute sa traversée, de la pointe de la Confluence aux limites nord de l'agglomération (Genay en rive gauche et Saint Germain au Mont d'Or en rive droite), soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

La Saône, rivière paysage, intime et patrimoniale, est le berceau de l'agglomération. Le projet Rives de Saône est l'occasion de valoriser des éléments urbains, architecturaux et paysagers remarquables et de mettre à disposition des visiteurs de grandes promenades naturelles et urbaines.

Une importante étude de cadrage, réalisée par l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise et la Communauté urbaine, a permis de connaître la nature et les caractéristiques de ce vaste territoire, et d'en faire émerger les potentialités et les grands enjeux. Par son échelle géographique, la variété des séquences traversées est l'essence même du projet, ces enjeux sont nécessairement multiples :

- développement urbain, par l'aménagement d'espaces publics qui favorisent les retrouvailles entre les quartiers, les villages et la Saône,
- valorisation des espaces naturels et préservation de l'environnement, par l'aménagement d'espaces paysagers et des berges de la rivière permettant le développement d'usages et la préservation de la biodiversité,
- confortement et maillage des espaces publics, réseaux de promenades piétons et cyclables en lien avec les points de dessertes des transports en commun,
- développement des usages nautiques et des rives, en cohérence avec les orientations définies par le plan bleu,
- inscription dans une démarche globale qui intègre la culture, l'économie, le tourisme, l'événementiel, le patrimoine.

La stratégie opérationnelle du projet directeur a permis d'identifier différents sites d'intervention dont l'aménagement de la promenade de défilé de la Saône.

Le projet de promenade du défilé de la Saône doit permettre la création d'un cheminement piéton continu au plus près de l'eau en rive gauche de la Saône du bas-port Tilsitt au bas-port Gillet.

Les objectifs poursuivis consistent à redonner sa valeur d'usage à la Saône, et à son défilé berceau historique de Lyon, tout en valorisant les éléments patrimoniaux et architecturaux existants (murs perrés, escaliers, défilé de la Saône, etc.).

Il s'agira de proposer des continuités piétonnes d'environ 3,5 mètres de large au plus près de l'eau lorsque des obstacles l'interdisent (rampes, escaliers, parking Saint Antoine) ou lorsque les bas-ports existants sont immergés (notamment sur les bas-ports Saint Vincent). Enfin, lorsque le bas-port est trop étroit, c'est-à-dire inférieur à 3 mètres, une estacade pourra être proposée.

Le projet s'attachera à requalifier et toiletter les bas-ports existants dans l'esprit des bas-ports Tilsitt. Le projet de promenade doit aussi créer différentes accroches avec les quartiers limitrophes. Aussi, une intervention sera envisagée en quai haut sur les seuils des rampes et escaliers et sur le quai.

L'insertion du projet d'art public défini par le projet directeur Rives de Saône sera envisagée sur le site. Un travail partenarial entre l'artiste choisi par l'équipe en charge du projet directeur Rives de Saône et l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue sera attendu. L'objectif principal de cette organisation est de permettre à la fois une intégration des œuvres proposées au site et une cohérence de toutes les interventions artistiques avec le projet directeur Rives de Saône.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) et terrassements,
- lot n° 2 : revêtements de sols en béton,
- lot n° 3 : ouvrages fluviaux,
- lot n° 4 : ouvrages d'art et maçonnerie,
- lot n° 5 : métallerie/serrurerie,
- lot n° 6 : plantations.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché relatif au lot n° 3 : ouvrages fluviaux.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres lors de sa séance du 16 mars 2012, a classé les offres pour le lot n° 3 et choisi celle du groupement d'entreprises Tournaud (mandataire)/Maïa Sonnier/Maïa fondation pour un montant de 10 250 357,31 € HT, soit 12 259 427,34 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché pour le lot n° 3 : ouvrages fluviaux, relatif à l'aménagement de la promenade du défilé de la Saône sur les 1er et 2° arrondissements de Lyon, dans le cadre du projet directeur Rives de Saône et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Tournaud (mandataire)/Maïa Sonnier/Maïa fondation pour un montant de 10 250 357,31 € HT, soit 12 259 427,34 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O2074 le 17 octobre 2011 pour la somme de 26 670 000 € TTC en dépenses.

**3° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 231 5 - fonction 824 - pour un montant de 12 259 427,34 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.**